

## Maintenance des véhicules - motocycles



Ce CAP forme des ouvriers qualifiés chargés de l'entretien et de la réparation des deux roues : motos, scooters, cyclomoteurs.

Cet ouvrier qualifié intervient en atelier sur des véhicules de toutes marques et doit être capable :

- d'accueillir le client et d'écouter sa demande ;
- d'organiser son poste de travail en respectant les règles de sécurité ;
- d'assurer les opérations de révision et de maintenance périodique des véhicules ;
- de diagnostiquer les pannes simples, identifier les pièces nécessaires à l'intervention, s'approvisionner en pièces de rechange, remplacer ou réparer les éléments défectueux ;
- de réaliser les mesures et contrôles ;
- d'effectuer les réglages de base selon les normes du constructeur ou de la réglementation ;
- de renseigner les fiches techniques d'intervention et de fournir les éléments nécessaires à la facturation ;
- de rendre compte, à l'entreprise et au client, de l'intervention réalisée ;
- de conseiller sur l'achat d'un véhicule, d'équipements ou d'accessoires.

Pour leur entretien courant, il réalise des opérations de maintenance de premier niveau. Il a appris à remplacer des éléments courants ainsi que des ensembles et des sous-ensembles. Il sait également changer des éléments de circuits électriques, hydrauliques ou pneumatiques et effectuer des contrôles simples.

Ce métier demande une adaptation permanente aux technologies (électroniques, informatiques) et matériaux nouveaux.

### ↩ Débouchés

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, d'atelier ou d'entreprise, ce mécanicien travaille chez les concessionnaires et agents de marque, les garages indépendants, les ateliers de mécanique automobile, les entreprises de service rapide, les loueurs de véhicules, les parcs d'entretien de véhicules d'entreprises ou d'administrations (mairies)...

### ↩ Accès à la formation

Après une classe de 3<sup>ème</sup>

### ↩ Programme

| Grille horaire (a)   | 1 <sup>ère</sup><br>année | 2 <sup>ème</sup><br>année |
|--|---------------------------|---------------------------|
| <b>Enseignement professionnel</b>  | <b>333h30</b>             | <b>312h</b>               |
| <b>Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)</b>                     | <b>43h30</b>              | <b>39h</b>                |
| <b>Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)</b>                | <b>43h30</b>              | <b>39h</b>                |
| <b>Réalisation d'un chef d'œuvre(c)</b>  | <b>87h</b>                | <b>78h</b>                |
| <b>Prévention Santé Environnement</b>  | <b>43h30</b>              | <b>26h</b>                |
| <b>Français, Histoire-Géographie</b>   | <b>43h30</b>              | <b>39h</b>                |
| <b>Enseignement moral et civique</b>   | <b>14h30</b>              | <b>13h</b>                |
| <b>Mathématiques – Physique-Chimie</b>   | <b>43h30</b>              | <b>39h</b>                |
| <b>Langue vivante</b>  | <b>43h30</b>              | <b>39h</b>                |
| <b>Arts appliqués et culture artistique</b>  | <b>29</b>                 | <b>26h</b>                |
| <b>Education physique et sportive</b>  | <b>72h30</b>              | <b>65h</b>                |
| <b>Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation</b> | <b>101h30</b>             | <b>91h</b>                |
| <b>Période de formation en milieu professionnel (semaines)</b>                             | <b>6 à 7</b>              | <b>6 à 7</b>              |

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

### Enseignements professionnels

- analyse technique
- dessin technique
- mise en œuvre d'interventions sur des systèmes de motorisation, transmission, suspension, freinage, etc.
- Mécanique (technologie des véhicules, dessin industriel)
- Maintenance des systèmes motorisés (organisation, choix des outillages, appareils de mesure et de contrôle).
- Travaux pratiques en atelier.

### Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

### Examen

#### Enseignement professionnel :

- Analyse fonctionnelle et technologique (coeff. 4) : évaluation des compétences du candidat à décoder des informations et mener une analyse technique, choisir et proposer des mesures et contrôles, interpréter des résultats
- Interventions sur un véhicule (coeff. 13, dont coeff. 1 pour la vie sociale et professionnelle) : intervention de maintenance périodique, contrôle et réglage sur système mettant en œuvre des énergies auxiliaires

#### Enseignement général :

- Français et histoire-géographie - éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

### Statistiques

#### Académie de Montpellier

En 2017 : 71 présents, 60 admis (soit 84,51% de réussite).  
En 2018 : 67 candidats inscrits, 63 présents, 60 admis (soit 95,24% de réussite)  
en 2019 : 64 candidats inscrits, 64 présents, 58 admis (soit 90,63 % de réussite).

#### Académie de Toulouse

En 2018 : 68 candidats présents, 63 candidats admis (soit 92,6% de réussite).  
En 2019 : 63 candidats présents, 55 candidats admis (soit 87,3% de réussite).  
En 2019 : 17 présents, 17 admis (soit 100% de réussite).  
**Candidats en apprentissage uniquement**

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

#### Principales poursuites d'études

- MC Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements
- MC Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile
- Bac Pro Maintenance de véhicules automobiles option motocycles

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

### Où se former en Occitanie

#### Académie de Montpellier

##### 11 Lézignan-Corbières

IRFMA de l'Aude **A**

##### 30 Marguerittes

CCI Sud Formation CFA Occitanie **A**

##### 34 Montpellier

Lycée professionnel Mendès France (*public*)

##### 34 Saint Pons de Thomières

Lycée des métiers Jacques Brel (*public*)

##### 66 Rivesaltes

IRFMA des Pyrénées-Orientales **A**

#### Académie de Toulouse

### 31 Muret

École supérieure des métiers de la Chambre de métiers de Haute-Garonne **A**

### 65 Tarbes

École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**

### 81 Graulhet

Lycée professionnel Dr Clément de Pémille (*Public*)

**A** Formation en apprentissage

### En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Parcours Les métiers de la mécanique
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**

### Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

#### Alès

04 66 56 46 70 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

#### Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

#### Béziers

04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

#### Carcassonne

04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

#### Castelnaudary

04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

#### Céret

04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

#### Le Vigan

04 99 92 01 72 - [ce.0301647c@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0301647c@ac-montpellier.fr)

#### Lunel

04 67 83 56 83 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

#### Mende

04 66 65 05 17 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

#### Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

#### Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - [ce.0340096v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340096v@ac-montpellier.fr)

#### Montpellier Est

04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

#### Narbonne

04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

#### Nîmes Centre

04 66 29 03 81 - [cio.nimescentre@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimescentre@ac-montpellier.fr)

#### Nîmes Ouest

04 66 27 95 00 - [cio.nimesouest@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimesouest@ac-montpellier.fr)

#### Perpignan

04 68 50 20 86 - [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

#### Pézenas

04 67 98 85 74 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

#### Prades

04 68 05 32 00 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

#### Sète

04 67 18 34 18 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

### Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

#### CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

#### CIO Auch

05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

#### CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - [valerie.ballester@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.ballester@ac-toulouse.fr)

#### CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

#### CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

#### CIO Condom

05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

#### CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

#### CIO Figeac

05 67 76 55 66 - [valerie.ballester@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.ballester@ac-toulouse.fr)

#### CIO Foix

05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

#### CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

#### CIO Millau

[cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

#### CIO Montauban

05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

#### CIO Muret

05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

#### CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

#### CIO Rodez

05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - [cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr)